

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC521

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 10

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« *ab) (nouveau)* Au troisième alinéa, le mot : « trente » est remplacé par les mots : « vingt-quatre » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérience a montré que le collège du HCERES composé de trente membres était trop nombreux et que sa composition méritait d'être allégée.

Tel est l'objet de cet amendement.